

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/12/2017
 et publication du 21/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D05-21-21-2017 : Avenant 2 MACS

Le GAL LEADER ayant modifié le taux de subvention et le plafond de dépenses éligibles de la fiche 2 pour les mettre en corrélation avec le règlement d'intervention du dispositif MACS, Monsieur le Président expose qu'il convient de délibérer afin d'approuver le taux d'intervention LEADER à 15% de dépenses plafonnées à 60 000€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter un second avenant à la convention MACS signée avec la Région des Pays de la Loire et autorise le président à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE